

**École de criminologie
Université de Montréal
Consignes pour la demande d'admission au
Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sécurité intérieure
Février 2023**

Ce document ne constitue qu'un aperçu des principales informations que devraient connaître les personnes qui désirent déposer une demande d'admission au DESS en sécurité intérieure. Il a été conçu en fonction des questions les plus fréquemment posées. Des compléments d'information concernant les procédures d'admission aux programmes des cycles supérieurs à l'Université de Montréal sont accessibles en suivant ce lien : www.futursetudiants.umontreal.ca

Pour toute information concernant le domaine de la criminologie et de la sécurité intérieure, les professeurs de l'École, le contenu des cours, l'horaire des cours, les perspectives d'emploi, la recherche, la vie étudiante, etc., consultez le site général de l'École de criminologie au www.crim.umontreal.ca

Quand déposer une demande d'admission ?

On peut déposer une demande d'admission au DESS en sécurité intérieure aux trimestres d'automne ou d'hiver. Les dates de dépôt d'une demande d'admission au DESS peuvent être trouvées au : [D.E.S.S. en sécurité intérieure - Université de Montréal - Guide d'admission \(umontreal.ca\)](#)

Quels sont les critères d'admission au DESS en sécurité intérieure ?

Pour être admissible au DESS en sécurité intérieure, La candidate ou le candidat doit avoir réussi son baccalauréat avec une moyenne minimale de **3.0/4.3** (équivalent à 7.3/10; 73% ou mention « Assez bien » dans le cas d'une licence).

Lorsque le baccalauréat n'est pas terminé au moment de la demande d'admission, la moyenne générale obtenue à la date de la demande d'admission est prise en compte dans l'étude du dossier. L'étudiante ou l'étudiant admis aura alors comme conditions d'admission : 1) la complétion du baccalauréat avant le 1er septembre; et 2) le maintien de la moyenne générale obtenue au moment de la demande d'admission.

Les baccalauréats par cumuls de certificats sont considérés de la même façon que les baccalauréats unidisciplinaires. Toutefois, dans le cas où un certificat en criminologie a été suivi, celui-ci devra avoir été réussi avec une moyenne d'au moins **3.3/4.3** et l'ensemble du baccalauréat doit avoir été réussi avec une moyenne minimale de **3.0**.

N.B. Le DESS en sécurité intérieure étant très contingenté, l'obtention de la moyenne minimale exigée ne garantit pas l'admission. La moyenne de la dernière personne admise est plutôt de 3,5.

Devrai-je compléter une mise à niveau?

Les personnes provenant d'autres disciplines que la criminologie doivent remplir la même demande d'admission que les personnes provenant de criminologie ou de sécurité et études policières. Une mise à niveau peut toutefois leur être imposée. Si nécessaire, les cours qui doivent être complétés sont déterminés lors de l'étude de la demande d'admission.

Les étudiantes et étudiants admis au DESS en sécurité intérieure et qui n'ont pas complété de formation de baccalauréat en criminologie ou sécurité et études policières devront compléter les cours préparatoires suivants :

Cours obligatoires (6 crédits) :

CRI 3213 - Initiation aux méthodes qualitatives OU CRI 3318 - Méthodologie quantitative (3 cr)

SIP 1000 - Sécurité intérieure : nature et mission (3 cr.)

Cours optionnels (24 crédits)

En plus des cours obligatoires, et selon les dossiers, les personnes admises au DESS en sécurité intérieure doivent compléter 24 crédits au choix (8 cours) parmi les autres cours de sigle CRI ou SIP du premier cycle.

Est-ce possible de transférer à la maîtrise en criminologie option sécurité intérieure ?

Les cours complétés dans le cadre du D.E.S.S. en sécurité intérieure seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la maîtrise en criminologie. Pour accéder à la maîtrise, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise, mais aussi des cours complémentaires de 1^{er} cycle.

Les étudiantes et étudiants admis dans l'option sécurité intérieure doivent compléter les cours préparatoires suivants :

Cours obligatoires (18 crédits) :

CRI 3213 - Initiation aux méthodes qualitatives ou CRI 3318 Méthodes quantitatives (3 cr.)

CRI 67501 et 67502 - Fondements de la criminologie 1 et 2 (6 cr) (équivalents aux CRI 1100 Psychocriminologie et CRI 1050 Sociocriminologie)

CRI 6760 - Justice pénale pour adultes et mineurs (3 cr.) (équivalent aux CRI 1151 Justice criminelle 1 OU DRT 1505 Droit pénal 1 ET CRI 3900 Justice des mineurs)

CRI 6770 - Champs d'action et déontologie en criminologie (3 cr.) (équivalent aux CRI 1212 + CRI 2990 + PHI 2990 ou aux SIP 2990 + PHI 1400)

SIP 1000 - Sécurité intérieure (3 cr.)

Cours optionnels (12 crédits) :

En plus des cours obligatoires, les personnes admises à l'option Sécurité intérieure doivent compléter 4 cours (12 crédits) de 1^{er} cycle parmi les autres cours de sigle CRI ou SIP du premier cycle.

N.B. La maîtrise en criminologie option sécurité intérieure étant très contingentée, l'obtention de la moyenne minimale exigée ne garantit pas l'admission. La moyenne de la dernière personne admise est plutôt de 3,5.

Comment mon dossier sera-t-il évalué?

La sélection des candidats au DESS en sécurité intérieure se fait uniquement selon la qualité du dossier. Il n'y a pas d'entrevue de sélection. Une préparation soignée du dossier s'impose. Les notes obtenues dans les cours du baccalauréat constituent un critère d'admission prépondérant. La qualité de la lettre d'intention, le curriculum vitae sont également pris en considération.

Aucune équivalence de cours n'est donnée sur la base d'une expérience de travail.

Documents requis pour la demande d'admission

N.B. Les documents suivants sont **obligatoires** pour le dossier de demande d'admission. Les dossiers incomplets seront automatiquement éliminés.

1. Demande d'inscription en ligne

La procédure sur la demande d'admission aux cycles supérieurs se trouve à l'adresse suivante : [déposer une demande d'admission - Université de Montréal - Guide d'admission \(umontreal.ca\)](#)

2. Lettre de motivation

D'une longueur de deux pages maximum, cette lettre fait état :

- des raisons qui amènent à s'intéresser au programme de DESS en sécurité intérieure;
- des éléments du cheminement académique qui témoignent d'un intérêt pour la sécurité intérieure;
- de l'option d'études préférée;
- des expériences de travail ou de recherche antérieures qui pourraient être pertinentes dans la poursuite d'études en sécurité intérieure;
- tout autre élément que le candidat veut faire connaître au comité des études supérieures qui étudie les demandes d'admission.

3. Curriculum vitae

Le curriculum vitae est une pièce complémentaire qui sera prise en considération dans l'étude du dossier.

4. Relevés de notes

Vos résultats académiques universitaires constituent le cœur de votre demande d'admission au DESS en sécurité intérieure. Vous devez donc fournir un relevé de notes officiel pour chaque programme d'études universitaires complété ou en cours.

Dans plusieurs cas, les candidates et candidats qui font une demande d'admission n'auront pas terminé leur scolarité de baccalauréat lors du dépôt d'une demande d'admission. Dans cette situation, l'étude du dossier se fait en fonction des cours qui ont été complétés et, le cas échéant, l'admission devient conditionnelle à la complétion du baccalauréat avec une moyenne générale finale équivalente à celle obtenue au moment de la demande d'admission.

Quand recevrai-je une réponse?

Pour les demandes d'admission soumises au 1^{er} février, les réponses sont acheminées au plus tard à la fin avril (pour le trimestre d'automne).

Il est inutile de téléphoner ou d'envoyer un courriel avant ces dates pour connaître l'issue de la candidature.

Il est possible de suivre l'évolution de l'examen de sa demande d'admission en consultant régulièrement son Centre étudiant avec l'UNIP qui lui a été fourni lorsqu'il a déposé sa demande d'admission.

Aussitôt que la demande d'admission est traitée par le bureau des admissions, la réponse apparaît dans le Centre étudiant. L'offre d'admission officielle des Études Supérieures et Postdoctorales (ESP) est envoyée par courriel. Cette offre invite le candidat à se rendre dans son Centre étudiant pour accepter l'offre d'admission. L'université accorde un délai de **28 jours** pour répondre à cette offre. Après ce délai, le dossier d'admission sera fermé.